DÉCRET 000

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 5'330'000.destiné à financer l'augmentation du capital social de la Coopérative romande de cautionnement - PME (CRC-PME).

du 8 décembre 2009

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Un crédit d'investissement de CHF 5'330'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer l'augmentation du capital social de la Coopérative romande de cautionnement - PME (CRC-PME).

Art. 2

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 8 décembre 2009.

Le président du Grand Conseil :

(L.S.)

L. Chappuis

O. Rapin

Le président :

(L.S.)

P. Broulis

Le secrétaire général du Grand Conseil :

(L.S.)

V. Grandjean

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement*et amorti en une année.